



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte scolaire

Question écrite n° 54782

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés liées à l'application de la carte scolaire dans le département de l'Essonne. Il semblerait que ce département souffre d'une différence de traitement. Concernant les taux d'encadrement, le rapport « nombre de postes pour cent élèves » est de 5,10 pour les départements fortement urbanisés. Le département de l'Essonne occupe le 90e rang au classement national avec un P/E de 5,01. Concernant le taux de scolarisation des enfants de deux à trois ans, il accuse un retard important et atteint difficilement 13 % à cette rentrée alors que le taux national est aux alentours de 34 %. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

La préparation de la rentrée scolaire 2001 se déroule dans un contexte très favorable puisque le budget de l'enseignement scolaire bénéficie de plus de 9 milliards de francs supplémentaires, soit une augmentation de 2,82 %. Cet effort considérable se traduit non seulement par une hausse exceptionnelle des crédits de fonctionnement et d'intervention mais également par un volume de créations budgétaires qui n'a jamais été atteint depuis 1990. Ainsi, il a été décidé de créer 800 emplois de professeurs des écoles qui contribueront à faire entrer dans les faits les axes de rénovation de l'école primaire. Cette volonté de renforcer le potentiel humain, notamment dans le premier degré, s'inscrit dans le futur grâce à la création de 4 125 emplois de stagiaires et à l'adoption d'un plan pluriannuel de modernisation et de développement du système éducatif. Les moyens nouveaux qui ont été obtenus vont permettre de résorber progressivement les déséquilibres entre les académies, d'assurer la bonne application des réformes pédagogiques, de réduire les inégalités sociales et de lutter contre l'échec scolaire. Dans le premier degré, compte tenu du déroulement des opérations de carte scolaire l'an dernier, un groupe de travail a été constitué pour présenter des propositions afin d'améliorer durablement, et dès la préparation de la rentrée 2001, la répartition des moyens aux niveaux national, académique, départemental et local. Le groupe a rassemblé des représentants des élus, des parents d'élèves, des personnels, des partenaires de l'école, des autorités académiques et des administrations centrales concernées, ainsi que des personnalités qualifiées par leurs recherches dans ces domaines. Le souci permanent a été de garantir l'équité, la transparence et la concertation nécessaires. Les travaux du groupe de travail ont, d'ores et déjà, abouti à l'identification et à la validation de nouveaux indicateurs extérieurs au système éducatif, l'un territorial et l'autre social, qui ont été utilisés dans le cadre de la préparation de la rentrée 2001. Le rééquilibrage des dotations académiques qui en découle vise à assurer une meilleure équité entre les entités territoriales en tenant compte à la fois de la démographie des élèves et des disparités des situations géographiques et sociales. Par ailleurs, toutes les instructions nécessaires ont été données aux autorités académiques, seules responsables des mesures d'aménagement du réseau scolaire, pour qu'elles veillent au bon fonctionnement des instances de concertation et à l'information des partenaires du système éducatif qui doivent pouvoir disposer de l'ensemble des éléments susceptibles d'éclairer les débats aux plans académique et départemental. L'amélioration des procédures et la définition d'un nouveau cadre général pour l'élaboration de la « carte scolaire » concernent, naturellement, les collectivités territoriales qui, pour exercer pleinement leur

responsabilité partagée avec l'Etat, ont besoin d'être impliquées dans des études prospectives, bien en amont des décisions qui sont, finalement, retenues en fonction des moyens disponibles. Pour ce qui concerne l'académie de Versailles, l'allocation de soixante emplois supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire dans un contexte de baisse démographique traduit l'effort budgétaire actuel. Cela permettra aux autorités académiques, après concertation avec les différentes instances consultatives, d'assurer les conditions d'un bon fonctionnement de l'enseignement du premier degré dans le département de l'Essonne.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54782

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6799

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2263